

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-663/SG/FIN relevant le montant de la Caisse d'avances du service de la Jeunesse et des Sports

n° 75-663/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
14 avril 1975

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1975

Date du numéro
10 mai 1975

TEXTE INTÉGRAL

Le montant de l'avance pour les besoins du service de la Jeunesse et des Sports sur laquelle seront réglés les salaires et indemnités dus au personnel d'encadrement et de service des stages de formation de perfectionnement et de la colonie de vacances installée au Day (Cercle de Tadjourah) est porté à un million quatre mille francs Djibouti.